

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2024

Le dix-neuf février deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Prasville, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame MONTGUILLON Isabelle, Maire. La séance a été publique.

Présents : MRS. REUILLER. CHOBRIAT J.J. LEFEVRE M. REYNAUD T. GUILLAUD C. JUSSERANT D. PANNETIER G. DEROSIER A. formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. JOUR Thierry

Absent non-excuse : -

Pouvoir : M. JOUR Thierry à Mme MONTGUILLON Isabelle

Date de la convocation : 13 février 2024

M. DEROSIER Aurélien a été nommé secrétaire de séance.

Lecture ayant été faite, le procès-verbal de la séance du 23 Novembre 2023 a été adopté par les membres du conseil municipal.

PRESENTATION DU PROJET DE MME GOTTELAND :

Madame GOTTELAND Eva présente son projet d'ouverture d'un restaurant, brocante, épicerie, chambres d'hôtes et salle de séminaires au conseil municipal. Elle souhaite effectuer l'ouverture en juin si possible, les horaires seraient de 7h à 19h du mercredi au samedi.

Pour la partie restaurant, elle proposerait un menu unique à 17€ avec des produits de saisons et locaux.

L'épicerie proposera uniquement des produits locaux, la brocante sera dans tout le bâtiment, il y aura 3 chambres et une salle de séminaires dans la partie grange.

DELIBERATION LICENCE IV :

Madame le Maire explique à son conseil que Madame GOTTELAND a fait une demande auprès d'elle pour louer la licence IV que la commune a en propriété pour son projet de restaurant.

Après concertation et réflexions, Madame le Maire et son conseil décident de ne pas vendre la licence IV, ils la proposent en location pour un montant de 1500€ par an avec un contrat de location. Le conseil délibère par 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

DELIBERATION LOCATION D'UNE PARCELLE DE TERRE COMMUNALE :

Madame le Maire fait part à son conseil du courrier de M. et Mme Jack CHAUVEAU domiciliés à Mondonville Sainte Barbe, indiquant qu'ils prennent leur retraite et qu'ils laissent la parcelle de terre communale ZH 32 (3ha18a) qu'ils avaient en location par un bail.

La parcelle sera attribuée à Madame GUERTON-GOUSSARD Emilie, plus petite exploitante de la commune. Un bail sera fait chez Maître VELLARD Florent, notaire à Les Villages Vovéens, effectif à compter du 01 avril 2024, moyennant un fermage de 496, 08€ depuis l'indice applicable au 01/10/2023, payable à terme échu en une seule fois à Noël.

Le conseil accepte à l'unanimité et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents en rapport avec ce dossier.

DELIBERATION SUBVENTION ECOLE MOUTIERS-PRASVILLE-YMONVILLE POUR UN VOYAGE SCOLAIRE :

Madame le Maire explique au conseil qu'une demande de subvention pour une classe découverte à la mer du 27 au 31 mai 2024 à Carolles (Manche) a été demandée par la directrice et les élèves du Groupement scolaire Moutiers/Prasville/Ymonville. Le voyage coûtera 150€ par enfant aux parents. Sur Prasville, il y a 14 enfants qui sont concernés. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder au groupement scolaire une subvention de 1100€ pour le financement de ce voyage. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024 de la commune.

MARCHES D'ACHAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ NATUREL AU 01 JANVIER 2026 :

Madame le Maire donne lecture du courrier reçu d'Energie Eure-et-Loir. Ils s'indiquent que la commune adhère au groupement d'achat d'énergies « Pôle Energie Centre » proposé par les syndicats d'énergie de l'Indre, de l'Indre-et-Loire et d'Eure-et-Loir. Les marchés d'achat d'électricité dont on bénéficie ont pris effet pour 3 ans du 01/01/2023 au 01/01/26. Au regard de la conjoncture actuellement très favorable en termes de prix de l'énergie sur les marchés de fourniture, il convient pour les syndicats de lancer de nouveaux marchés le plus tôt possible. Cependant il est important de déterminer les points de livraison et les volumes d'énergie qui intégreront ces nouveaux marchés qui prendront effet au 01/01/2026. Par conséquent, afin d'être en mesure de lancer les marchés, il faut que la commune fasse part de notre volonté d'intégrer ou non, nos points de livraison dans cette nouvelle consultation en transmettant :

- Un formulaire d'intégration des points de livraison à compléter et signer par Madame le Maire,
- Le mandat d'autorisation de communication à un tiers, si on souhaite poursuivre l'achat d'énergies à leurs côtés.

PROJET POLICE MUNICIPALE :

Madame le Maire revient sur le projet de police municipale avec la mairie de les Villages Vovéens. Après discussions et réflexions, le conseil émet, à l'unanimité, un avis défavorable.

QUESTIONS DIVERSES :

- Un rendez-vous avec les Maires de Moutiers et Ymonville est prévu afin d'échanger sur le devenir de l'école.
- M. Pannetier rappelle le projet de la citerne à eau à revoir en fonction du budget 2024.
- Le marché des Producteurs Locaux aura lieu le 15/06/24 avec la transhumance.
- M. Lefevre évoque que l'éclairage public est trop faible et s'il est possible de revoir les plages horaires car l'éclairage public s'allume trop tôt.
- M. Derosier parle d'un projet de voisin vigilant pour la commune, il doit se renseigner sur la marche à suivre.

Toutes les matières soumises à délibération étant épuisées, la séance a été levée à 20 heures 36.

PROJET